

## Assemblée Générale de La Boule Roméviennne.

Mercredi 13 février 2019



Assemblée Générale de La Boule Roméviennne.

La Boule Roméviennne tiendra son assemblée générale, le mercredi 13 février, à 18 h 30, au rez-de-chaussée de la salle des fêtes.

Vous pouvez rejoindre les joueurs, tous les jeudis, l'après-midi à 14 h 30, pour des parties ludiques et conviviales.

Le club est une association loi 1901 et n'est pas affilié à la Fédération Française de Pétanque.

Pas de concours officiel, mais des concours amicaux, ouverts à tous, avec les clubs voisins, des amis de Gazaupouy par exemple

La carte du club à 10 € donne droit à une assurance.

A la belle saison, des concours "plancha- grillades" seront organisés certains vendredis soirs. Alors, n'hésitez pas, "pointez vous" et surtout "ne vous tirez pas!"